

Madame, Monsieur,
Cher(e) patient(e),

Depuis une vingtaine d'années, les conditions d'exercice de l'anesthésie réanimation dans notre pays se détériorent progressivement, au point d'être devenues aujourd'hui inacceptables : Nous n'avons plus les moyens d'assurer correctement votre prise en charge,

En effet, les standards internationaux préconisent l'exercice « monosite », c'est-à-dire un médecin anesthésiste par patient, et nous l'avons aussi fortement sollicité. En France nous en sommes très loin, car le nombre de médecins anesthésistes diminue chaque année alors que le nombre d'intervention augmente. Nous sommes donc aujourd'hui obligés de travailler sur plusieurs salles d'interventions en même temps, au détriment de la sécurité que nous vous devons. De plus, les moyens financiers d'assurer le traitement de la douleur nous ont toujours été refusés.

Nous nous en sommes émus poliment auprès des pouvoirs publics, sans le moindre résultat. En l'été 2006, nous avons donc, avec nos confrères chirurgiens et obstétriciens, fermé un nombre important de blocs opératoires afin de mieux nous faire entendre. Nous demandons simplement les moyens de nous permettre de respecter, à défaut des normes internationales, les normes françaises de sécurité (à savoir un médecin anesthésiste aidé d'un infirmier anesthésiste pour deux salles et donc deux patients) ainsi que ceux nécessaires au traitement de la douleur.

Nous avons estimé à 25% l'augmentation nécessaire des honoraires d'anesthésie, bloqués depuis 16 ans, pour pouvoir financer ces actions. Nous n'avons rien obtenu.

Nous vous informons donc que l'assurance maladie soit n'a plus les moyens d'assurer votre sécurité, selon ces standards au bloc opératoire, soit ne considère plus votre sécurité comme prioritaire. Il en va de même de la prise en charge de la douleur.

Nous avons, médecins, fait le serment de « préserver l'indépendance nécessaire à notre mission ». Il est temps, aujourd'hui, de respecter ce serment.

En conséquence, nous décidons dès aujourd'hui d'imposer partout en France le respect des normes françaises de sécurité et de continuer à prendre en charge le traitement de la douleur.

Devant le refus de l'assurance maladie française, nous n'avons malheureusement d'autre solution que de vous faire supporter la charge, à vous ou à votre mutuelle, de la compensation du déremboursement de la Caisse.

Cependant, nous avons aussi pleinement conscience du fait qu'il devient insupportable, alors que nous avons tous à payer des cotisations sociales parmi les plus élevées d'Europe occidentale, de constater que nous ne bénéficions plus que des prestations parmi les plus basses. La « solidarité » ne pouvant permettre de justifier une telle régression, nous vous suggérons de vous intéresser aux possibilités qui vous sont aujourd'hui offertes par la transposition des directives européennes aux codes de la sécurité sociale, des assurances et de la mutualité.

Vous découvrirez sur le site www.libreassurance-maladie.eu qu'il vous est désormais possible, au titre de la libre prestation de services, de vous assurer pour la maladie au premier Euro auprès de compagnies européennes et de choisir librement le niveau de prestation que vous souhaitez pour vous et votre famille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Cher(e) patient(e), l'assurance de notre attention dévouée.

Les médecins Anesthésistes de France.